



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 mai 2022

DÉLIBÉRATION N°2022-042

OBJET : Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) 2022

En exercice : 23
Membres
Présents(s) : 18
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 5

Le vingt-trois mai deux mille vingt-deux, à 19h53, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE, Maire.

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Frédéric GRACIA, Philippe THOMAS, Nicolas PERROUD, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Claire GUEGUIN à Christiane LEPEIRE, Isabelle CAMBIER à Claire DEZOUTTER

Le ou les membres absent(s) :

Claire GUEGUIN, Isabelle CAMBIER, Nathalie PREUD'HOMME, Aurore BAUGE, Aurélie HENault

Secrétaire de séance : Madame Claire DEZOUTTER

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir adopter les montants des redevances d'occupation du domaine public calculées comme suit :

- Electricité :

Formule de calcul : (pop INSEE* 0,183 €) - 213 x coef.1,4029
Soit (3368*0.183) – 213 * 1.4458 = 583.15 €, arrondi à **583 €**

- Gaz : redevance du domaine public

Formule de calcul redevance : (0.035€ x longueur du réseau) +100€ x un coefficient de 1.31
Soit ((0.035 €*20638 m) + 100) * 1.31 = 1077.25 €, arrondi à **1077 €**

Redevance d'occupation provisoire

Formule de calcul : 0.35 x L x un coefficient de 1.12
Soit (0.35 x 114 m) x 1.12 = 44.69 €, arrondi à **45 €**

- Télécommunications : coefficient d'actualisation 1.42136

	Valeur au 1 ^{er} janvier 2021
Ouvrage en aérien	56.85 €/km d'artère x 12.62 km = 717.45 €
Ouvrage en souterrain	42.64 €/km d'artère x 109.205 km = 4656.50 €
Installation au sol	28.43 €/m ² x 9.60 m ² = 272.93 €

Soit un total de **5 646.88 €**

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire

Christiane LEPEIRE



Envoyé en préfecture le 30/05/2022

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le 30/05/2022

ID : 089-218903466-20220523-2022_042-DE

SLOW